La facturation électronique, une révolution !

lundi 27 mars 2023, par lpe

Être en mesure de recevoir une facture électronique pour tout professionnel dans un peu plus d'un an (juillet 2024), c'est une obligation maintes fois évoquée dans nos colonnes, notamment avec les équipes de Cerfrance Poitou-Charentes.
Emmanuel Sionville, qui y occupe les fonctions de directeur développement conseils entreprise et services clients, a accepté de nous apporter les derniers éclairages.

« *Nous sommes prêts à accompagner nos clients, quelle que soit leur activité, dans cette transition, qui pour moi sera une troisième révolution !*
J'ai participé il y a un peu plus de 20 ans à l'informatisation dans les petites entreprises, puis ça a été Internet et aujourd'hui on dématérialise un maximum jusqu'aux factures. Toutes les entreprises devront être prêtes à recevoir une facture en format électronique en juillet 2024. Pour l'envoi de leurs factures, ce sera obligatoire à compter de janvier 2026 pour les TPE et PME mais quand on peut recevoir on est sensés pouvoir émettre donc il ne nous reste qu'une grosse année pour préparer les professionnels à ce virage qui va leur simplifier considérablement le quotidien. »

Les plateformes destinées à recevoir et émettre les factures en format numérique sont déjà en cours de finalisation et Cerfrance, entreprise de conseil et de gestion, a modifié en conséquence son portail de relation client (CerfranceConnect), tout en peaufinant sa plateforme, tant d'un point de vue de la qualité de l'expérience de ses clients utilisateurs que sécuritaire. Emmanuel Sionville y voit une avancée considérable dans la manière de gérer une entreprise : « *le professionnel aura instantanément sur son écran d'ordinateur ou de téléphone, via son espace personnel, le montant de ce qu'il doit à ses fournisseurs et de l'autre côté le montant de ce que ses clients lui doivent. Le comptable conseil et le conseiller d'entreprise, quant à eux, pourront avoir plus de facilité à accompagner leurs clients de manière instantanée avec tous les chiffres disponibles en temps réel, que ce soit pour un investissement, une décision de recrutement ou en période difficile.*
Le coût de ce service devrait être largement compensé par le gain de temps passé à la gestion et la disparition du coût des impressions papier et de l'envoi des factures. »

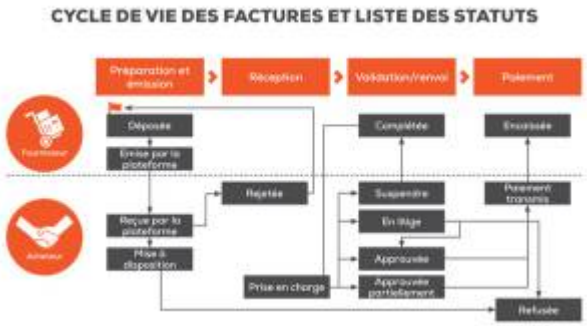

Finies également avec la facture électronique les relances avec l'excuse du client qui affirme ne pas avoir reçu le courrier ou l'email !
« *Il y aura incontestablement plus de fluidité dans les rapports entre les entreprises, surtout entre les petites et les grandes. Les délais de paiement seront plus facilement contrôlables.* »

Cerfrance Poitou-Charentes va donc mobiliser ses équipes pour une diffusion large de cette information auprès des professionnels du territoire tout au long de l'année. Restez connectés, il y aura forcément un atelier pratique Cerfrance près de chez vous !

Informations et contacts : www.poitoucharentes.cerfrance.fr

Publi-information à retrouver dans notre magazine du printemps.